

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023  
DELIBERATION N° DE-2023-002**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGÉ (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGÉ à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque - Adhésions à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et à l'Association des Ludothèques de France (ALF).

La médiathèque de Bayonne souhaite adhérer à deux associations professionnelles afin de bénéficier des actions de veille, de formation, d'expérimentation, d'animation d'un réseau qu'elles offrent à leurs adhérents.

1. L'Association des Bibliothécaires de France (ABF) est la plus ancienne et la plus active association professionnelle dans le domaine des bibliothèques. Elle réunit des bibliothèques publiques, universitaires, centres de documentation, bénévoles ou professionnels des bibliothèques, libraires ou encore éditeurs, pour réfléchir, débattre, se former et informer sur le rôle des bibliothèques dans la société.

L'adhésion à l'ABF permettrait à la médiathèque :

- de bénéficier d'une inscription gratuite pour deux agents à chaque action de formation, journée professionnelle, voyage d'étude et congrès annuel organisés par l'association ;
- de participer aux échanges avec d'autres bibliothécaires via les forums de discussion et groupes de travail thématiques ;
- d'être membre du jury du prix littéraire jeunesse « Sorcières ».

2. La médiathèque de Bayonne souhaiterait également adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF), puisqu'en 2023, s'inscrivant dans une dynamique à l'œuvre dans de nombreuses médiathèques en France, elle propose une nouvelle offre de jeux à ses usagers.

Depuis sa création en effet, la médiathèque n'a cessé d'accompagner l'évolution des pratiques culturelles afin de répondre aux besoins de ses usagers. Objet éminemment culturel, pratique massive et intergénérationnelle, le jeu a aujourd'hui toute sa place à la Médiathèque aux côtés des livres, des CD, des DVD ou encore des ressources numériques.

Depuis 1979, l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) fédère, représente et accompagne les structures qui partagent un projet autour du jeu et œuvrent à la diffusion de la culture ludique.

L'adhésion à l'ALF permettrait ainsi à la médiathèque :

- de se tenir informée des débats et questions d'actualité dans le domaine ludique en participant aux formations, journées professionnelles et congrès annuels organisés par l'association ;
- de participer aux échanges avec d'autres professionnels via les forums de discussion et groupes de travail thématiques.

Enfin, en tant qu'adhérente, la médiathèque pourrait bénéficier du chargement automatique de notices de jeux dans son catalogue via la plateforme collaborative Wikiludo, ce qui représenterait un gain de temps significatif en matière de gestion du fonds.

Pour ces raisons, il est pertinent pour la Ville de Bayonne d'adhérer à l'ABF et à l'ALF.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les adhésions à l'ABF au tarif 260 € annuels et à l'ALF au tarif de 80 € annuels, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les demandes d'adhésion correspondantes.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services